

DEPARTEMENT
CORREZEDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-ROBERT

Séance du 05 AVRIL 2024

Date de la convocation : 29/03/2024
Numéro de délibération de la séance 05042024/09

Le cinq avril deux mil vingt-quatre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Robert, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie sous la présidence de Monsieur Claude ACHARD, Maire.

Nombre de Membres	Vote
- En exercice : 11	Votants : 10
- Présents : 9	Pour : 10
- Absents excusés : 2	Contre : 0
- Procurations : 1	Abstention : 0

Présents: M Claude ACHARD, M Jean-Pierre LUÇON, Mme Sylvie HAMPIKIAN, Mme Lily MOLENKAMP, Mme Josy ACHARD, M Laurent FAUCHER, Mme Laetitia MAURI, Mme Stéphanie COLAS, Mme Sylvie FOUQUET

Absents excusés: M Olivier DESMAISON, a donné pouvoir à Mme Josy ACHARD ; M Christophe MESMIN

A été nommé secrétaire: Mme Laetitia MAURI

Objet : **Vote des taxes directes locales 2024 – Abroge et remplace la précédente délibération**

M le maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux de l'année 2023 et ainsi retenir les taux suivants :

- Taxe foncière bâti : 38.59%
- Taxe Foncière non bâti : 125.15 %
- Taxe d'habitation : 10.01 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter les taux d'imposition ci-dessus énumérés.

Fait et délibéré en séance aux jour, mois et an susdits

Certifiée exécutoire

Le Maire,
Claude ACHARD

